



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 29 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le VINGT-NEUF JUIN à DIX-NEUF heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Europe, sous la présidence de Daniel VAILLEAU, Maire, en session ordinaire.

Présents

Daniel VAILLEAU, Maire, Bérangère GILLE, Pascal OLIVO, Agnès FRIEDMANN, Gérard CEZARD, Pascale DAVID, Catherine LEPESANT, Nicolas BAIDARACHVILLY, Jean-Pierre CARDIN, Adjoint au Maire, Alain MORISSET, James FLAESCH, Denis BROWNE, Marcel SYLVESTRE, Pascal LAFFARGUE, Philippe AUDAU, Nathalie PICHOT, Soline LAILLET, Sophie BEAUCHAMPS, Olivia EYCHENNE, Marie-Hélène NIVET, Vincent DUBOY, Béatrice LARREA, Bruno CAPDEVIELLE, Hélène PIGEONNIER, Conseillers Municipaux,

Absente/Procuration

Agnès LOTRAM (Procuration : Marcel SYLVESTRE)

Absente

Jacqueline FUMOLEAU

Secrétaire de séance : Sophie BEAUCHAMPS

Date de la convocation : 22 Juin 2015

Membres en exercice : 26

Membres présents : 24

Pouvoir : 1

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.



Numéros	SOMMAIRE	Feuillets
-	Présents, Absents, Procurations	15 0089
-	Sommaire	15 0089
-	Ordre du jour	15 0090
	Grille des délibérations	15 0089
	Compte-rendu	15 0090 – 15 0095
-	Grille des signatures	15 0095
Délibérations		
43a/2015	Politiques publiques : Commerce – Enquête Chambre de Commerce et d’Industrie – Redynamisation du centre-bourg	15 0096
44/2015	Politiques publiques : Politique foncière – Avenant N° 1 à la Convention EPF/CDA/Commune	15 0097
45/2015	Politiques publiques : Modification simplifiée du Plan Local d’Urbanisme PLU – Avis du Conseil Municipal avant approbation par le Conseil Communautaire de la CDA	15 0098
46/2015	Littoral – Espaces naturels : PAPI –Participations financières, convention cadre CDA/Communes	15 0099
47/2015	Littoral – Espaces naturels : Carrefours giratoires échangeur – Convention entretien Département/Commune	15 0100
48/2015	Enfance/Jeunesse : Rythmes scolaires – Temps d’activités périscolaires, convention 2015/2016	15 0101
49/2015	Vie associative, Sports, Culture : Médiathèque municipale – Désherbage des collections	15 0102
50/2015	Vie associative, Sports, Culture :Subvention Budget Principal 2015 – Associations extérieures	15 0103

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ANGOULINS-SUR-MER

(Article L 2121-12 du code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira

Salle Europe

Lundi 29 Juin 2015 à 19 H

Affiché le 23 Juin 2015

ORDRE DU JOUR

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Installation d'une Conseillère Municipale

II – INTERCOMMUNALITE

III - POLITIQUES PUBLIQUES

2 – Commerce : Enquête CCI redynamisation du centre bourg

3 – Politique foncière : avenant n° 1 à la convention EPF/CDA/Commune

4 – PLU : Avis sur la modification simplifiée projet maison santé pluri professionnelle

IV- LITTORAL – ESPACES NATURELS

5 – PAPI : participations financières Convention cadre CDA/Communes

6 – Carrefours Giratoires Echangeur : Convention entretien Département/Commune

V – ENFANCE JEUNESSE

7 – Rythmes scolaires : Temps d'Activités périscolaires convention 2015/2016

VI – VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE

8 – Médiathèque municipale : désherbage des collections

9 – Subventions BP 2015 : associations extérieures

VII – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Daniel VAILLEAU

Compte-rendu

M. le Maire constate le quorum et ouvre la séance. Il indique que Mmes Béatrice **LARREA** et Hélène **PIGEONNIER** ont adressé, plusieurs remarques sur les procès-verbaux du 16 Mars et du 18 mai derniers. Il rappelle que le compte-rendu des débats est une synthèse des échanges en conseil municipal et précise que les demandes de rectifications sur l'intervention des élus n'appartenant pas à la majorité ont été intégrées et transmises pour validation.

Le conseil municipal approuve les procès-verbaux du 16 mars et du 18 mai 2015

I – ADMINISTRATION GENERALE

1 – Démission d'une Conseillère Municipale

Suite à la démission de Madame Christel **MENANTEAU**, Conseillère Municipale, par courrier remis le 12 juin 2015, **M. le Maire** indique qu'il convient, conformément à l'article L 270 du code électoral, de procéder à son remplacement. A cet effet, Madame Nelly **ENAULT**, candidate issue de la liste « Ensemble pour Angoulins », suivant le dernier élu, contactée par courrier le 22 juin, vient de lui remettre, par écrit, son refus de siéger au sein du conseil municipal. Monsieur Denis **MARECHAL**, candidat suivant sur la liste sera donc sollicité et installé lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, madame Agnès **FRIEDMANN**, annonce sa volonté de démissionner pour des raisons personnelles, elle indique partir avec regret mais avec soulagement car elle a rencontré des difficultés à assumer ses fonctions. Elle se dit confiante dans les capacités de l'équipe municipale.

M. le Maire souligne la contribution déterminante qui a été celle d'Agnès **FRIEDMANN** à la préparation du programme de la liste et au projet que conduit aujourd'hui l'équipe municipale. Il exprime son profond respect tant pour le courage de la décision prise que pour l'engagement qui a été celui d'Agnès **FRIEDMANN** dans ce début très actif du mandat. Il souligne enfin sa tristesse de la voir partir.

II - INTERCOMMUNALITE

M. le Maire informe des dernières décisions et dossiers traités en Conseil communautaire.

Pôle multi modal gare La Rochelle

Ce pôle d'échanges fera l'objet d'une restructuration totale à partir de 2018 un protocole d'accord a été signé, à cette fin, le 25/06/2015 à la CDA

Dispositif prévention des pollutions atmosphériques

Un programme d'actions a été défini et validé par le Conseil Communautaire. Ce programme recense les actions à mettre en œuvre selon deux seuils d'alerte. Il prévoit d'aller jusqu'à mettre en place des offres de tarifs de transports collectifs préférentiels à un euro la journée. Un tableau récapitulatif est présenté au Conseil Municipal.

Assainissement eaux usées

Ce point est conséquent, c'est un service qui assure, au sein de la Communauté d'agglomération, une des missions majeures, avec des charges importantes. Il est fait référence au rapport annuel d'activités de ce service qui est en ligne sur le site de la CdA.

M. le Maire rappelle les travaux de réfection en cours avenue du Général de Gaulle, et indique qu'un programme de rénovation du réseau est prévu en septembre au centre bourg.

Monsieur Philippe **AUDAU** souligne que les informations sur les indices de pollution pourraient être communiquées sur le site internet, dispositif et moyens, notamment sur l'usage des transports en commun lors de phase de pic de pollution.

M. le Maire répond que des mesures pourraient être prises pour diminuer la vitesse, la réduction des offres tarifaires serait également proposées aussi, afin d'inciter les habitants à prendre les transports en commun.

Monsieur Philippe **AUDAU** évoque la semaine de la mobilité, en septembre prochain, Angoulins pourrait s'y associer, le public sera informé par un focus sur le site internet de la commune. Madame Béatrice **LARREA** demande de faire en sorte que sur le site d'Angoulins, des liens directs plus explicites avec l'actualité de la CdA soient mis en place. Philippe **AUDAU** indique qu'ils existent déjà. **M. le Maire** prend en compte cette suggestion et mentionne qu'une attention plus particulière sera portée sur les sujets ou actions qui concernent Angoulins et que ces liens seront donc développés sur le site de la commune.

III – POLITIQUES PUBLIQUES

2 – Commerce : Enquête Chambre de Commerce et Industrie- redynamisation du centre bourg

M. le Maire fait part à l'assemblée que l'équipe municipale s'est engagée dans une démarche pour contribuer à dynamiser le commerce local dont le marché et à fédérer l'ensemble des professionnels, aussi bien en cœur de bourg qu'en zone commerciale. Ces commerces et services participent ainsi au développement économique local, et la commune, soucieuse de préserver un équilibre, a confié à la CCI une étude, avec une 1^{ère} phase « diagnostic » et une seconde « préconisations ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Murielle **VERMANDE** et à Monsieur Mickaël **BRIAND** représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ils présentent les résultats de l'enquête qui identifient les forces et les faiblesses de ce secteur et définissent un certain nombre d'actions à court et moyen termes (en faveur des professionnels du commerce et des services sur le territoire).

M. le Maire remercie les représentants de la CCI pour la qualité du travail tant sur la collecte des données que sur les propositions, il souligne la fiabilité de l'enquête car le taux de réponses est de 45 % 739 familles ont ainsi répondu. Il prend note du dynamisme des commerces d'Angoulins mais souligne leur fragilité d'où la nécessité d'un accompagnement ; et relève l'existence de pistes de réflexion pour l'avenir. (*Pièces jointes en annexe*).

Un débat s'engage. Madame Béatrice **LARREA** se dit surprise des propositions faites, elle considère qu'elles ne sont pas assez percutantes et innovantes. Les représentants de la CCI indiquent que la présentation de ce soir est un résumé, Ainsi le problème des stationnements devra faire l'objet d'une étude plus approfondie, il conviendra de tenir compte de la configuration de la commune notamment autour de l'église et des différents pics de fréquentation. La population a fait néanmoins état d'attentes très claires ainsi que de suggestions pertinentes. **M. le Maire** indique que ni la méthode et encore moins la commande de l'équipe municipale est de demander des « solutions clés en main ». La concertation avec la population est la priorité, des réunions auront lieu avec les commerçants du centre bourg et nos interlocuteurs de la zone commerciale. Les actions utiles, tenant compte et approfondissant les propositions faites par l'étude, seront élaborées avec les parties prenantes.

Monsieur Philippe **AUDAU** fait remarquer que ce document est provisoire, et demande comment l'information sera complétée. Ce serait intéressant que l'ensemble des données figure sur le site internet Angoulins ; il est répondu que tous les éléments seront transmis sous un support adapté à la collectivité.

Monsieur Vincent **DUBOY** considère que, sans remettre en cause la compétence de la CCI, les résultats reflètent ce qui est connu par tout le monde, ce travail aurait pu être réalisé par l'adjoint concerné ou en commission. Il souligne que l'étude n'apporte aucun élément novateur, il se dit relativement déçu. M. le **Maire** répond que réagir ainsi c'est faire bien peu de cas de tout le travail qui a été réalisé, à savoir : la conception d'un questionnaire très complet et très précis, la collecte et traitement de données nombreuses et complexes, la mise en perspective de la réalité économique de la commune avec des données départementales et nationales... Il indique que cette conception de la politique publique fondée sur des idées générales ou des idées reçues n'est pas celle de la majorité, la consultation d'experts est importante, elle permet d'avoir des précisions utiles à la décision.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souligne que les mesures proposées étaient dans le programme de la liste qu'elle représente, elle reconnaît la qualité du travail et aborde la question de la relative évasion commerciale. **M. le Maire** lui fait remarquer que les propositions étaient peut-être dans le programme de sa liste mais, il ne faudrait pas l'oublier, que les Angoulois dans leur vote n'ont pas choisi son programme.

Monsieur Philippe **AUDAU** dit avoir découvert des informations très intéressantes dans l'enquête comme l'appropriation de la zone commerciale par les Angoulois, une majorité des commerçants du centre bourg est favorable à la venue de IKEA mais pas à l'extension de CARREFOUR.

Madame Pascale **DAVID** précise que c'est une synthèse mais qu'il y a dans le document de nombreuses informations qui feront l'objet de choix politiques.

Monsieur Marcel **SYLVESTRE** rappelle que la commune avait besoin d'un travail d'ensemble, cette étude recense un certain nombre d'éléments intéressants à exploiter, ainsi des mesures pourront être mises en place.

Monsieur Denis **BROWNE** indique que, peut-être, tout le monde « savait » mais qu'auparavant personne n'agissait.

Monsieur Vincent **DUBOY** aborde le sujet du stationnement minute, et interroge sur les mesures nouvelles-à venir.

Madame Hélène **PIGEONNIER** fait remarquer que l'enseigne « 100 % Fermiers » n'était pas installée lors de l'enquête, est ce que cela va modifier les habitudes des clients ? Les représentants de la CCI indiquent qu'il n'y a pas une réelle concurrence avec le centre bourg, les Angoulois sont attachés à leurs commerces. Monsieur Philippe **AUDAU** précise qu'il a trouvé des produits locaux dans ce commerce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **PREND** acte des résultats de l'enquête de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches visant à définir ce projet de redynamisation du centre bourg

VOTE : POUR : 20 CONTRE : 4 ABSTENTION : 1

3 – Politique foncière : avenant n°1 à la convention EPF/CDA/Commune

Monsieur Gérard **CEZARD**, *Adjoint délégué à l'urbanisme et patrimoine bâti*, rappelle la politique de développement durable du territoire, initiée par l'équipe municipale depuis quelques mois, et la volonté d'aboutir à une urbanisation choisie avec la maîtrise du développement urbain et l'amélioration de la qualité du bâti.

En effet, la commune, compte tenu de la pression foncière et de l'inflation du coût du foncier, a instauré les principes et modalités d'une politique d'aménagement du territoire et un partenariat avec

l'Etablissement Public Foncier EPF par convention approuvée en séance du 13 octobre dernier, modifiée en séance du 15 décembre. Il indique qu'une première étape de la mise en œuvre de la convention a comporté l'analyse approfondie du périmètre d'étude initialement délimité et qu'un certain nombre de gisements fonciers ont été identifiés. Il convient donc d'adapter le dispositif conventionnel à ces données nouvelles.

L'avenant proposé au Conseil Municipal précise donc des zones foncières à classer en deux catégories :

1. **Le périmètre de veille** concernant sept zones soumises à un suivi méthodique des mouvements (ventes achats) affectant ce foncier ;
2. **Le périmètre de réalisation** concernant six zones qui seront l'objet d'une concertation et d'un dialogue directs et immédiats avec les propriétaires de ces fonciers afin d'en maîtriser les mouvements.

Par ailleurs, selon les surfaces recensées, et afin de disposer des moyens utiles à la maîtrise ainsi définie, l'engagement financier maximal de l'EPF doit être réexaminé et porté à **2 000 000 €**.

En conséquence, il présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 à la convention, à parapher par l'EPF, la CDA et la Commune.

M. le **Maire** indique que les membres de CDA la Rochelle ont voté à l'unanimité ce projet d'avenant, le 25 juin 2015. Un débat s'instaure. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** souligne que dans le document, il est fait mention que la commune aura recours à l'expropriation en cas de déclaration d'utilité publique. Monsieur Gérard **CEZARD** précise que la collectivité décide de la démarche à engager, l'EPF n'intervient pas sans l'accord de l'équipe municipale. Il a été clairement affirmé par M. le **Maire** le respect de la volonté du propriétaire. Monsieur Gérard **CEZARD** fait part du travail de médiation mené par l'équipe municipale et des rencontres organisées récemment avec les propriétaires. Par ailleurs, il indique que le futur PLUi prévoit de ne plus urbaniser les terres agricoles.

Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande dans ce cas que soit retirée la phrase sur l'expropriation, du projet. M. le **Maire** répond que la convention est un outil au service de l'action politique, cet outil doit être efficace et prévoir toute mesure susceptible de garantir l'intérêt général. Il n'y a donc pas lieu de modifier la convention. Par ailleurs, M. le **Maire** indique que pour lui le dialogue prévaudra toujours et que ce dialogue doit permettre l'équilibre entre les intérêts particuliers des propriétaires fonciers et l'intérêt général.

Monsieur Gérard **CEZARD** évoque le site dit « des Grandes Maisons » où une urbanisation est en cours ; la voirie, très étroite, dessert un certain nombre de terrains et en exclut d'autres. Réfléchir sur un schéma d'ensemble permettra de voir émerger un projet cohérent.

Madame Hélène **PIGEONNIER** souligne que ce site est constitué de 16 parcelles appartenant à 11 propriétaires, avant d'acquérir l'ensemble cela demandera du temps et d'ici là, les propriétaires risquent de vendre individuellement, et les finances communales pourraient être engagées pour peu de résultats. Monsieur Gérard **CEZARD** rappelle que sur l'ancien mandat, une enveloppe plus conséquente avait été votée en partie pour un projet sur le site des Cinq Quartiers, des démarches avaient été entreprises auprès des différents propriétaires sans succès.

M. le **Maire** indique que deux politiques sont possibles ; attendre que les parcelles se vendent (être confrontés à des éventuels problèmes de voisinage) ou bien réunir les propriétaires et leur proposer un aménagement concerté.

Monsieur Gérard **CEZARD** précise qu'il faut parvenir à faire comprendre l'intérêt commun pour une acquisition d'ensemble, il précise qu'il n'est pas question de passage en force. M. le **Maire** complète en rappelant qu'en matière d'urbanisme, il est préférable de choisir au lieu de subir. Il évoque par ailleurs, le terrain de l'ancien Centre Technique Municipal, les propriétaires voisins après avoir rencontré l'équipe municipale ne souhaitent pas vendre, une réflexion est donc menée pour intégrer une future extension et éviter ainsi les parcellisations.

Madame Béatrice **LARREA** interroge l'équipe municipale, sur le prix au m2 d'achat des terrains, pour la faisabilité d'un projet de réalisation de logements sociaux. Monsieur Gérard **CEZARD** répond que l'équilibre économique du projet se fera avec l'expertise de l'EPF, pour construire ainsi une mixité sociale. La commune contactera France Domaines pour établir une estimation qui sera la référence du prix d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** l'avenant n°1 et ses annexes de la convention entre l'Etablissement Public Foncier, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Commune
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer l'ensemble des pièces relatives à l'avenant n°1

VOTE :

POUR : 20

CONTRE : 5

4- PLU : modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme PLU/ avis du Conseil municipal avant approbation par le Conseil communautaire de la CDA

M. le Maire rappelle la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme qui a été engagée par le Président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, qui a pour objectif de déplacer sur un même terrain une servitude de mixité sociale définie dans l'actuel PLU et instituée au titre de l'article L. 123-2 b du code de l'urbanisme, sans en changer la surface ni le pourcentage de logements sociaux à réaliser, afin de permettre la réalisation d'une maison de santé pluri professionnelle.

Par délibération en date du 23 Avril 2015, le conseil communautaire a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme d'Angoulins.

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme a été notifié aux personnes publiques avant mise à disposition du dossier au public, par courrier du 24 Mars 2015.

Le dossier de modification simplifiée accompagné d'un registre a fait l'objet d'une mise à disposition du public en mairie d'Angoulins du 18 mai 2015 au 19 juin 2015. Aucune remarque n'a été consignée dans le registre tenu à disposition du public.

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme opposable de la commune d'Angoulins approuvé le 30 Juin 2006 et modifié le 9 juillet 2009 et le 23 Septembre 2011, et mis à jour le 24 Mai 2013

Vu les statuts et compétences de la Communauté d'Agglomération,

Vu l'avis favorable de la part du Conseil Départemental de Charente-Maritime en date du 21 mai 2015,

Vu l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 28 mai 2015, assorti d'une proposition visant à intégrer au principe d'implantation des constructions une complémentarité qui permettra une circulation entre le Chemin de Toucharé, les parkings du futur pôle et le parking existant rue Jean Bouin,

Vu le projet de plan local d'urbanisme modifié, constitué d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable, d'un règlement et de ses documents graphiques, et d'annexes, ainsi que d'orientations d'aménagement relatives à des quartiers et des secteurs qui a été tenu à disposition des conseillers municipaux et consultable en Mairie et en séance,

Considérant qu'au terme de l'article L. 123-13-3 du Code de l'urbanisme, à l'issue de la mise à disposition, le président de l'établissement public en présente le bilan devant l'organe délibérant de l'établissement public, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée,

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal de la commune d'Angoulins est prêt à être approuvé par le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de La Rochelle,

Un débat s'engage. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** demande quel sera le prix de vente du terrain ?

M. le **Maire** répond que pour permettre la transaction, une demande a été effectuée auprès de France Domaines qui évaluera après analyse du marché, le prix de vente du terrain. Cette procédure est obligatoire.

Madame Hélène **PIGEONNIER** fait observer que dans le PLU, ce terrain était destiné à la création de logements sociaux et d'équipements publics, la commune va se dessaisir de terrain public à des fins privées, elle estime par ailleurs que l'emplacement n'est pas judicieux. Ce projet n'est pas cohérent avec la démarche des services de santé au centre bourg. Monsieur Philippe **AUDAU** souligne que la proximité du projet n'est pas contestable et qu'en termes de mobilité et de déplacement ce projet est plutôt bien implanté. Madame Marie Hélène **NIVET** fait remarquer que les personnes âgées n'iront pas jusqu'à ce site.

Madame Hélène **PIGEONNIER** s'interroge sur le devenir des locaux, une fois libérés en centre bourg. M. le **Maire** répond qu'il utilisera tous les moyens dont il disposera pour le maintien d'un centre bourg dynamique.

Madame Pascale **DAVID** mentionne que le pôle santé sur l'îlot Saint Pierre n'est pas très praticable au niveau du stationnement ; par ailleurs il existe peu de solution satisfaisante sinon ce sera la zone commerciale et là c'est plus loin du centre bourg.

Madame Olivia **EYCHENNE** fait observer que les personnes dépendantes n'habitent pas toutes en centre bourg, que les professions de santé qui ne sont pas des activités commerciales, seront soumises d'ici quelques mois, à des obligations en matière d'accessibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **EMET** un avis favorable à la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Angoulins tel qu'il va être approuvé par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de La Rochelle.

VOTE

POUR : 20

CONTRE : 5

III- LITTORAL- ESPACES NATURELS

5 – Programme Actions Prévention Inondations PAPI : participations financières Convention cadre CDA/Communes

Madame Pascale **DAVID**, *adjointe chargée du littoral et de l'environnement*, rappelle que suite à la tempête Xynthia le 28 Février 2010 qui a fortement endommagé les ouvrages de protection du littoral à la pointe du Chay, un programme de confortement et de rehaussement des systèmes de défenses contre la mer est prévu par le département de la Charente-Maritime au titre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

VU la Loi Grenelle 2 et ses décrets d'application ;

VU la Circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR » ;

VU l'appel à Projets de l'Etat pour un Programme d'Actions de Prévention des Inondations « De la stratégie aux programmes d'actions » (Cahier des Charges) ;

VU le périmètre défini par Monsieur le Préfet dans son courrier du 24 mai 2011 relatif à la défense des côtes et à la mise en œuvre locale du Plan de Submersion Rapide (PSR).

CONSIDERANT la responsabilité des collectivités territoriales en termes de protection des biens et des personnes ;

CONSIDERANT les dommages causés par les événements climatiques exceptionnels et notamment ceux dus aux tempêtes Martin le 27 décembre 1999 et Xynthia le 28 février 2010 ;

CONSIDERANT la labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations « Agglomération Rochelaise » par la Commission Mixte Inondation le 19 décembre 2012 ;

CONSIDERANT la Convention Financière du Programme d'Actions de Prévention des Inondations définissant les modalités de financement des actions du PAPI ;

CONSIDERANT la Délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2013, validant le contenu de la Convention Financière du PAPI et engageant la Commune à financer les actions de protection pour un montant prévisionnel de 458 640 € HT ;

CONSIDERANT la délibération du conseil communautaire de la CDA de La Rochelle en date du 24 octobre 2014 ;

Madame Pascale **DAVID** informe le conseil municipal que la CDA La Rochelle s'est engagée, au travers d'une délibération en conseil communautaire en date du 24 Octobre 2014, à prendre à sa charge 50 % de la part communale des travaux de protection inscrits aux différents PAPI, dans la limite des montants labellisés par la commission Mixte inondation.

Cette participation se mettra en place dans le cadre d'un fonds de concours et passera par une convention avec chacune des communes concernées.

Madame Pascale **DAVID** présente au conseil municipal, le projet de convention fixant les modalités de financement de la CDA aux travaux de protection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les termes de la convention fixant les modalités de financement de l'agglomération de La Rochelle aux travaux de protection labellisés par la commission mixte inondation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à cette affaire

6 – Carrefours Giratoires Echangeur – Convention d'entretien des espaces paysagers entre le Département et la Commune

Monsieur Jean-Pierre **CARDIN**, *Adjoint chargé des espaces et des patrimoines naturels*, rappelle la réalisation des carrefours giratoires est et ouest de l'échangeur avec la voie départementale N° 137, assurée par le Conseil Départemental.

Il fait part de la nécessité de passer une convention entre le Département et la Commune pour assurer l'entretien paysager des carrefours.

Il communique le projet de convention qui confie à la Commune la charge de l'entretien des espaces paysagers et précise les modalités de remise des ouvrages.

Un débat s'engage. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** souhaite connaître le coût de l'éclairage public pour ces ouvrages. Monsieur Jean Pierre **CARDIN** répond qu'un mât coûte 1 000 € et que la commune n'aurait pas pu financer les deux giratoires.

Monsieur Vincent **DUBOY** demande si la commune a été associée à la mise en œuvre, conformément à ses moyens. Monsieur Jean Pierre **CARDIN** répond que le partenariat a fonctionné de manière identique et satisfaisante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **APPROUVE** les termes de la convention
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération

IV - ENFANCE JEUNESSE

7 – Rythmes scolaires : Temps Activité Péri scolaires convention 2015/2016

Madame Catherine **LEPESANT**, *adjointe chargée de l'éducation enfance jeunesse*, rappelle que la commune d'Angoulins s'est dotée d'un dispositif pour organiser, sur son territoire, en faveur des enfants de la commune, la réforme des rythmes scolaires qui a débuté à la rentrée 2014. Ainsi des partenariats avec les différents acteurs (associations, intervenants extérieurs,...) ont été élaborés sur des bases précises, retraduites dans une convention cadre qui avait été validée par le Conseil Municipal le 28 juillet 2014, complétée le 8 septembre 2014.

Cette convention-cadre de prestations pour l'organisation des temps périscolaires des élèves des écoles publiques précise un certain nombre d'éléments :

- les conditions de la mise à disposition du personnel qualifié (salarié et/ou bénévole) par le prestataire associatif, ou privé,
- la définition précise de la nature des missions et des contraintes afférentes (surveillance et sécurité des enfants, conception et programmation des activités, respect des lieux et matériel, disponibilité avec les enfants, participation aux réunions de coordination),
- le coût horaire de la prestation, les locaux d'accueil suivant l'activité, les moyens nécessaires à la mise en œuvre des animations.

Par ailleurs, le principe d'une participation financière des familles, a été arrêtée à 10 € pour un élève et 5 € pour chaque élève supplémentaire, ceci afin de formaliser l'engagement de la part des familles. Enfin, un comité de pilotage regroupant toutes les parties prenantes a été mis en place. Il a pour mission de donner un avis sur le programme général des activités, de proposer des modalités précises d'évaluation des effets de la réforme par rapport aux objectifs fixés.

Madame Catherine **LEPESANT** rappelle que les rémunérations horaires sont fixées en fonction de la qualification et ou des expériences professionnelles des intervenants :

Trois groupes sont retenus :

- ✚ 1^{er} groupe : 14 €/heure
- ✚ 2^{ème} groupe : 28 €/heure
- ✚ 3^{ème} groupe : 35 €/heure

Madame Catherine **LEPESANT** indique qu'après une année de mise en œuvre du dispositif, la réalisation d'une évaluation approfondie de celui-ci et des constats d'exercice, il convient d'apporter quelques modifications de forme à cette convention afin de l'alléger et d'en rendre l'utilisation plus simple tant par les partenaires concernés que par l'administration communale. Elle soumet donc un nouveau document pour la rentrée scolaire 2015 et 2016.

Un débat s'engage. Monsieur Bruno **CAPDEVIELLE** interroge sur le coût des temps d'activités péri scolaires. Madame Catherine **LEPESANT** communique les chiffres sur l'année scolaire passée, encore en cours de consolidation : dépenses 84 500 € et les subventions Etat et CAF environ 30 000 €. Madame Hélène **PIGEONNIER** demande les couts indirects en matière de personnel, Madame Catherine **LEPESANT** indique que Mme Maryline **MICHAUD**, service finances et personnel, conduit actuellement un travail à cet égard et que les résultats seront communiqués.

Madame Béatrice **LARREA** souhaite savoir si l'état des lieux des TAP est satisfaisant. Madame Catherine **LEPESANT** répond que globalement les réponses des parents et des enfants sont très majoritairement positives, quelques ajustements seront à effectuer à la rentrée prochaine, le comité de pilotage doit se réunir très prochainement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

- **VALIDE** la nouvelle convention-cadre entre les associations ou entreprises et la Commune
- **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour signer les conventions dans le cadre du nouveau dispositif sur le temps de l'enfant

V – VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE

8 – Médiathèque municipale : désherbage des collections

Madame Agnès **FRIEDMANN**, *adjoint à la vie associative, culture, sport*, fait part au Conseil Municipal que la médiathèque municipale, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, procède chaque année, à un désherbage, indispensable à la bonne gestion des fonds.



Elle indique que la Médiathèque prévoit pour les documents qui présentent un état correct, après leur désaffectation de l'inventaire, de les mettre en vente au profit de particuliers, et pour les documents obsolètes ou détériorés, de les mettre au recyclage.

Elle précise que la vente aux particuliers permet aux bibliothèques de communiquer sur la pratique du désherbage, et de donner une seconde vie aux documents encore en relativement bon état mais qui n'ont plus leur place dans les collections.

Pour ce faire il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère sur le principe et fixe les tarifs de cette opération qui pourra être organisée chaque année au mois de septembre lors du forum des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la démarche de désherbage soit la désaffectation des documents dont une liste sera établie
- **AUTORISE** les responsables de la médiathèque, à mettre en vente des documents, à tarif préférentiel, à défaut leur mise au recyclage,
- **DETERMINE** les tarifs de vente des documents désherbés comme suit :

■ Revues – Petits livres pour enfants	0,50 €
■ Livres de Poche Adultes et Enfants	1,00 €
■ Livres en Edition Originale – Documentaire pour enfants et adultes - BD	2,00 €
■ Livres Edition Originale en série (plusieurs tomes)	
 2 Tomes	4,00 €
 3 Tomes et plus	5,00 €
■ Grands livres documentaires avec illustrations	6,00 €

- **FIXE** à 12 le nombre maximum de documents pouvant être achetés par particulier,

9 - Subventions BP 2015 : associations extérieures

Madame Agnès **FRIEDMANN**, *Adjointe chargée de la vie associative, culture, sport*, présente, les demandes de subventions 2015, déposées par les associations extérieures. Elle indique qu'un dossier CERFA a été déposé par chaque association, et que pour l'association planning chats un projet de convention a été établi.

Association des jeunes Sapeurs-pompiers Chatelaillon	500 €
Batterie Fanfare Chatelaillon	500 €
Planning chats	250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** les subventions ainsi présentées
- **ENTERINE** la convention avec l'association planning chats et la commune
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des pièces

VI- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bruno CAPDEVIELLE informe l'assemblée de d'un problème de poubelles, sur le site du lotissement des carrelets, stockées de manière inopportune chemin de Toucharé. Il lui est indiqué que la question sera traitée.

Madame Hélène **PIGEONNIER** aborde les changements annoncés au niveau des lignes de bus (Evolution de l'offre de mobilité à l'échéance 2017) et demande si une réunion publique est programmée à Angoulins. M. le **Maire** indique que les propositions présentées par la RTCR sont encore au cours d'étude. Monsieur Alain **MORISSET** fait remarquer que la consultation des habitants devraient être engagée suffisamment tôt pour être efficace. Il fait référence aux changements de ces dernières années et aux décisions prises sans phase de concertation préalable. Monsieur Gérard **CEZARD** indique avoir assisté avec James **FLAESCH** à une réunion publique organisée par les services de la CdA pour la zone sud, à Chatelaillon, une étude a été présentée et des questions restent en suspens ; il précise néanmoins que les budgets publics restent constants, l'intégration de

dix nouvelles communes aura des conséquences sur le fonctionnement des lignes. M. le **Maire** s'engage à traiter ce sujet lors d'une future réunion publique.

Tous les sujets étant épuisé, la séance a été levée à vingt-et-une heure trente.

Daniel VAILLEAU	Maire	
Bérangère GILLE	Première Adjointe	
Pascal OLIVO	Deuxième Adjoint	
Agnès FRIEDMANN	Troisième Adjointe	
Gérard CEZARD	Quatrième Adjoint	
Pascale DAVID	Cinquième Adjointe	
Catherine LEPESANT	Sixième Adjointe	
Nicolas BAIDARACHVILLY	Septième Adjoint	
Jean-Pierre CARDIN	Huitième Adjoint	
James FLAESCH	Conseiller Municipal délégué	
Denis BROWNE	Conseiller Municipal	
Marcel SYLVESTRE	Conseiller Municipal délégué	
Alain MORISSET	Conseiller Municipal	
Pascal LAFFARGUE	Conseiller Municipal	
Philippe AUDAU	Conseiller Municipal	
Nathalie PICHOT	Conseillère Municipale	
Soline LAILLET	Conseillère Municipale	
Sophie BEAUCHAMPS	Conseillère Municipale/Secrétaire de séance	
Olivia ECHEYNE	Conseillère Municipale	
Vincent DUBOY	Conseiller Municipal	
Marie-Hélène NIVET	Conseillère Municipale	
Béatrice LARREA	Conseillère Municipale	
Bruno CAPDEVIELLE	Conseiller Municipal	
Hélène PIGEONNIER	Conseillère Municipale	